

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20251014-3-09-10-2025-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	10

Date de la convocation
2 octobre 2025

Numéro délibération
3-09/10/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture



Et publication

15/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN**

Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 octobre à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Blanchet Bernard, Mmes Kilque Sylvie, Dubois-Massé Annie et M. Vandé Yves

Membres absents : M. Mozzi-Ravel Jacques (pouvoir à Mme Kilque Sylvie), Mme Quinard Christine (pouvoir à M. Jeannot Philippe), MM. Brun Samuel, Riccucci Sébastien (pouvoir à M. Delplancq Thierry)

Quorum : 8

Secrétaire : Mme Kilque Sylvie

Objet de la délibération : **Partage de la parcelle C410**

La parcelle C410 appartient à la commune et à M. Poplineau à part égal en BND (bien non délimité). M. Poplineau avait donné un accord écrit afin que la commune dispose de la partie le long de la route départementale.

Le maire a tout de même fait venir un géomètre afin que cette parcelle soit divisée en 2 parcelles.

Après échanges, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité par vote à main levée, pour que la commune dispose de la parcelle C1291 et que M. Poplineau dispose de la parcelle C1292 selon le plan du géomètre Alpha Géomètre du 11 mars 2025 et autorise le maire à signer l'ensemble des documents afin d'acter ce partage.

Pour copie conforme, Surin le 9 octobre 2025,

Président	Secrétaire
P. Jeannot	S. Kilque